



## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'INTENTION

Situé en plein cœur de la centralité Sud grenobloise, le projet de ferme urbaine coopérative porté par le Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs constitue le cadre de cet appel à candidature. Lauréate de l'appel à projets 2021 "Les Quartiers Fertiles" piloté par l'ANRU, cette ferme imaginée en lien avec la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique se situe à proximité des quartiers prioritaires des Villeneuves de Grenoble (Arlequin, Géants, Village Olympique) et d'Echirolles (les Granges, Essarts-Surieux), en plein territoire du projet "GrandAlpe" où se réinvente l'offre commerciale, de transport et de logement de la métropole. Bénéficiaire de crédits du plan de relance fléchés par le Ministère de l'agriculture, **cette ferme a pour ambition de favoriser le développement d'activités économiques autour de l'alimentation, à l'appui d'une production maraîchère, et ce en se basant sur la participation des habitant.e.s, la diffusion de la culture agroécologique et la création de services innovants.**

La ferme urbaine a pour vocation de fonctionner comme un pôle de services à destination des habitant.e.s qui favorise des activités d'insertion sociale, de formation, de pédagogie mais aussi d'innovation grâce à des partenariats avec les universités du territoire. Du point de vue agricole, un système cultural bio-intensif sur petites surfaces a été retenu, mobilisant 8700 m<sup>2</sup>, pour un terrain mis à disposition de près d'un hectare et permettant d'installer deux maraîchers - animateurs. Le modèle économique de cette ferme repose à la fois sur la dimension non monétaire de la participation des habitants et sur la dimension monétaire à travers la production agricole et une diversification des activités : transformation, vente, pédagogie, logistique urbaine et innovation au bénéfice des habitant.e.s et de l'environnement. Il s'agit en d'autres termes de contribuer à développer une filière agroalimentaire à partir d'une production locale mais également de consolider des coopérations territoriales. La mise en œuvre de cette ferme - dont la première saison maraîchère est envisagée en 2022 repose d'une part sur la réalisation d'une série d'études techniques et d'autre part sur un travail de mobilisation, de formation et d'engagement des habitant.e.s. Le modèle intègre une fonction de maraîcher-animateur, qui fait pivot entre les activités agricoles, partagées avec les habitants, et le développement d'autres activités.

De nombreux acteurs peuvent trouver des complémentarités avec leurs activités : associations d'habitants, acteurs sociaux, acteurs de la santé, de la restauration, de la recherche... Le modèle d'organisation des compétences que la ferme peut contribuer à faire naître vise à améliorer l'accès de tous à une alimentation durable, à renforcer les circuits locaux d'approvisionnement, à développer la pédagogie de l'alimentation durable.

## 2. LES PARTENAIRES ACTUELS DU PROJET

Le projet réunit différents partenaires parmi lesquels :

- **le Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs**, association loi 1901, qui est à l'origine du projet. Celui-ci a été élaboré en concertation avec les collectivités locales et la Régie de quartier de la Villeneuve, en réponse à l'appel à projet Quartiers Fertiles. Le Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs œuvre pour peser et agir sur le territoire afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et une alimentation saine et accessible à tous. Il est composé de structures associatives et entrepreneuriales, et d'individus.

- **la Régie de quartier Villeneuve**, qui a signifié son intérêt à participer à l'émergence de la ferme, notamment dans le champ de la mobilisation des habitants de la Villeneuve de Grenoble et des liens

susceptibles d'être créés avec les jardins en pied d'immeuble, les actions de sensibilisation à l'alimentation et à la transition écologique menées sur le quartier avec d'autres partenaires. La Régie travaille depuis plusieurs années sur la thématique agriculture urbaine notamment avec le projet autour du parc et sa biodiversité dès 2012. Elle a testé plusieurs sortes d'expérimentations en son sein (parcelles de blé, ruches, fête des moissons...).

- **Grenoble Alpes Métropole**, qui est le chef de file du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) qui inclut une démarche de labellisation écoquartier et pilote du projet GrandAlpe, d'intérêt métropolitain, qui souhaite intégrer le projet de ferme dans le cadre plus global du réaménagement de la zone (400 hectares, 30 000 habitants, 40 000 emplois).

- **La ville de Grenoble**, met à disposition le terrain et poursuit sa stratégie en faveur d'une alimentation durable, par l'installation de projets agricoles en ville et le soutien aux dynamiques visant l'égalité d'accès de tous à une alimentation durable.

- **La Ville d'Echirolles**, dont le quartier de la Villeneuve jouxte le terrain d'implantation de la ferme s'est engagée dans une démarche réflexive sur la place de l'agriculture urbaine en ville.

- **La ville d'Eybens**, également voisine du terrain est intéressée pour les passerelles qui pourront être créés entre la ferme et les projets d'agriculture urbaine et d'éducation à l'alimentation menés sur la commune.

- **L'État**, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine via l'appel à projet Quartiers Fertiles, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, via le Plan de Relance. Il soutient financièrement le projet à hauteur de près de 50 % du budget pluriannuel qui court jusqu'en 2024.

- **le laboratoire PACTE de l'université de Géographie Alpine**, volontaire pour suivre l'émergence de la ferme en questionnant les liens entre alimentation et (1) participation et justice sociale, (2) modèles économiques de la transition, (3) rapport et usage des sols et (4) projet urbain et métropolitain.

- **L'UR SCOP Entreprises Rhône Alpes, dans le cadre de l'appel à projet Prémices «** Entreprenons une alimentation résiliente » en lien avec les principaux réseaux régionaux de l'alimentation durable. Il vise à accompagner des projets collectifs de création, transmission, reprise, transformation ou de développement d'entreprises ou d'associations sur le secteur d'activité lié à l'alimentation et l'agriculture résiliente. Dans ce cadre, la SCOP Pystiles se situe comme le parrain du projet de ferme urbaine coopérative de GrandAlpe.

- D'autres acteurs locaux ont fait montre de leur intérêt, pour certains, dès le dépôt de la candidature. Parmi lesquels, plusieurs intervenants impliqués sur le territoire :

- Jardins vivants
- Casa Verde
- Florence Gesthem

Plusieurs acteurs ont également été approchés depuis l'annonce de l'ANRU en mars 2021 afin d'identifier leur possible participation au projet.

### 3. **ÉTAT D'AVANCEMENT**

#### 3.1 **Historique**

Le Collectif porte l'intention d'une ferme urbaine coopérative depuis plusieurs années. Dès 2018, il présentait un projet de ferme maraîchère biologique et coopérative à la Ville de Grenoble, lorsque cette dernière mettait 1,2 hectares à disposition de porteur(s) de projet sur le site des serres

horticoles. La proposition du Collectif consistait déjà à développer un système qui compose avec la participation en nature des habitants à l'activité productive et en numéraire pour financer le poste d'un professionnel du maraîchage, encadrant de l'activité collective.

L'intégration d'une formation d'habitants médiateurs pairs dans le dispositif de mobilisation et de participation des habitants sur le projet de ferme urbaine coopérative de GrandAlpe est également un projet de son initiative, qu'il a depuis 2017 cherché à faire valoir sur le secteur de la Villeneuve de Grenoble. L'immersion progressive du Collectif sur le secteur de la Villeneuve consistait à faciliter l'émergence de ce projet de formation et contribuer à la dynamique de l'agriculture urbaine sur le secteur.

Lors du premier dépôt de dossier « Quartiers Fertiles », plusieurs acteurs, individuels et représentants d'associations, dont la Régie, ont été cités comme étant partenaires du projet aux côtés du Collectif, et autour d'un dossier fidèle à l'idée de ferme urbaine coopérative et à celle des médiateurs pairs.

Les collectivités, Métropole et Ville de Grenoble ont partagé le travail d'élaboration de la candidature et l'intention politique du projet dans des conditions particulières de campagne électorale mais à l'appui d'éléments fondateurs : la maîtrise du foncier, l'engagement dans le projet de rénovation urbaine et dans le déploiement d'une politique de transition alimentaire. L'ANRU a signifié son intérêt pour le fond et demandait à préciser le projet, dans ses aspects partenariaux et techniques.

Le 2e dossier déposé à l'issue de ses retours marque une volonté d'implication plus solide des collectivités pionnières de la collaboration, jusqu'à imaginer un co-pilotage entre le Collectif et un élu de GrandAlpe. Techniquement, le dossier a été étoffé, par le fait de l'identification précise d'un terrain, qui plus est exempt de pollutions et à l'interface de plusieurs quartiers prioritaires. Déposé en novembre 2020, l'ANRU a signifié sa décision, positive en mars 2021.

Depuis cette date, plusieurs axes de travail ont été structurés et pris en charge permettant progressivement de préciser la faisabilité de la ferme :

- diagnostic à temps zéro : Différentes rencontres avec des acteurs locaux (associations, maisons des habitants et autres services des collectivités) ont permis d'une part de faire la pédagogie du projet, d'autre part de connaître les dynamiques locales, les contraintes et les projets de chacun sur le secteur, enfin, d'affiner la réflexion sur la manière d'entreprendre le travail de mobilisation des habitants.

- projet d'aménagement : des démarches ont été engagées auprès de maîtres d'œuvre susceptibles d'intervenir dans la phase de conception du bâtiment et d'intégration de la ferme dans son environnement. Une sourcière est intervenue sur le site pour identifier la ressource en eau.

- projet social : Il s'agit principalement de permettre l'émergence d'une stratégie de mobilisation des habitants, en valorisant les pratiques actuelles des acteurs de terrain et s'appuyant sur différentes opportunités qui permettent l'aller-vers et l'implication différenciée des habitants tout au long du projet. Un groupe de travail a été constitué avec l'idée de capitaliser l'expérience de chacun des partenaires, de se projeter en commun dans la rencontre avec les habitants autour du projet. Un autre groupe de travail a été esquissé pour co-construire la structure de la formation médiateurs-pairs.

- étude juridique : une concertation a été engagée avec la ville de Grenoble pour une mise à disposition précaire du terrain auprès du Collectif. Elle court sur 9 mois à compter de juillet 2021, ce qui offre une fenêtre d'action concrète sur le terrain sans arrêter le modèle juridique du projet à la convention qui lie le Collectif à la ville de Grenoble. En effet, la dimension coopérative de la ferme, dans sa phase de fonctionnement peut être développée à l'appui d'un système partenarial, juridique et social sensiblement différent de celui qui préside à l'émergence de la ferme. Ainsi, un travail de

benchmark préalable auprès de différentes structures, coopératives, associatives, agricoles et d'accompagnement de projets d'économie sociale et solidaire a été identifié pour disposer d'éléments d'aide à la décision pour chacune des étapes du projet.

- plan de communication : un premier travail a consisté à préciser quelles pourraient être les modalités, les alliances, les outils à tisser pour une stratégie de communication participative.

- suivi scientifique : les démarches engagées ont consisté à reprendre contact avec les acteurs de la recherche avec lesquels le Collectif a déjà collaboré lors de précédents colloques afin de construire un plan de suivi et de capitalisation du processus d'émergence de la ferme. L'opportunité d'un appel à projet de recherche participative a permis de structurer assez précisément les possibilités d'implication du laboratoire PACTE dans la vie du projet et au Collectif d'identifier différentes personnes ressources à l'échelle nationale et internationale qui peuvent dialoguer dans ce dispositif.

### 3.2 Engagement des partenaires publics

A côté de cela, les éléments de contractualisation commencent à se structurer, en particulier avec l'ANRU mais également avec les collectivités locales partenaires. Tous mettent à contribution des techniciens attentifs au projet et parties prenantes de son développement. Le caractère systémique du projet demande encore à ajuster la gouvernance de la phase de démarrage. Le dernier comité de pilotage, en juin 2021 appelait à travailler à une convention d'objectifs croisée le cas échéant avec d'autres documents contractuels ajustés avec chacun des partenaires. Du point de vue budgétaire, le prévisionnel est estimé à 768 000 euros sur trois ans, ingénierie, investissements et fonctionnement compris.

- L'ANRU : la convention, qui reste à signer, engage le / les porteur(s) de projet comme signataire(s) du projet de rénovation urbaine concerné. Elle s'engage à hauteur de 50 %. Une certaine souplesse avec le budget initial est envisageable, en ce qui concerne la ventilation des différentes lignes budgétaires annoncées au prévisionnel. Une assistance à maîtrise d'ouvrage peut être mobilisée rapidement sur le projet. La DDT est référente pour l'État et suit particulièrement le projet avec la Métropole, d'autant plus dans le contexte spécifique de GrandAlpe.

- Grenoble Alpes Métropole : L'engagement de la collectivité se situe tant au titre du projet GrandAlpe que du NPNRU. Pour l'un, c'est l'articulation des temporalités qui doit encore se préciser mais la participation de GrandAlpe est acquise avec une possible prise en charge d'une partie des travaux d'aménagement à hauteur de 200 000 euros. Pour l'autre, c'est la manière dont le NPNRU facilite l'intégration du projet de ferme participative dans son secteur qui demande à être précisé.

- Villes de Grenoble, Echirolles, Eybens : Chacune des communes voit des répercussions positives du projet sur les habitants et dynamiques de secteur. La ville de Grenoble dispose d'un poids non négligeable du fait qu'elle met à disposition le terrain : 15 000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant dont un hectare est mis à disposition du projet à ce stade. Elle le fait à titre gratuit et participe également financièrement à l'opération dans des termes qui restent à consolider pour 35 000 euros. La commune d'Eybens souhaite suivre le projet sans toutefois s'y engager financièrement. Il en va de même pour la commune d'Echirolles, qui souhaite travailler plus globalement à la définition de sa stratégie agriculture urbaine.

Il est à noter la recherche de financements complémentaires par le Collectif depuis l'annonce par l'ANRU du fait que le projet est lauréat de Quartiers Fertiles. A ce jour, aucun financeur extérieur aux partenaires institutionnels impliqués n'a souhaité soutenir le projet, quel que soit l'angle abordé : Fondation Carasso, Fondation Carrefour, Co3 (ADEME – Agropolis-Fondation de France), Léa Nature, Quartiers d'été. D'autres pistes sont listées et supposent de prendre en compte l'ingénierie nécessaire aux recherches de fonds complémentaires notamment pour ce qui concerne l'ingénierie de projet et le fonctionnement de la ferme.

### **3.4 Situation actuelle**

Le Collectif est en interrogation sur la manière de poursuivre le projet. A ce jour porteur du projet, il a d'abord souhaité maîtriser l'ensemble des pans du projet et démarrer rapidement sur les différents axes énoncés précédemment. S'il est toujours engagé pour voir germer la ferme urbaine coopérative de GrandAlpe, plusieurs éléments participent de la décision de chercher des contributions externes.

#### **Les points positifs**

- La nature même du projet, où la participation habitante est au cœur ;
- Avoir obtenu la mise à disposition par la ville de Grenoble d'un foncier d'un hectare au cœur d'un territoire en plein développement ;
- Le travail d'analyse et d'observation mené jusqu'à ce jour ;
- Le lien avec les collectivités, en cours de structuration ;
- Avoir négocié un volume conséquent de subventions ;
- Avoir soulevé l'intérêt des acteurs de la recherche ;
- Avoir soulevé l'intérêt des organismes d'accompagnement, Prémices, Gaïa ;
- Le lien avec les acteurs de la mobilisation sur le terrain.

#### **Les raisons de l'adaptation**

- Un démarrage trop rapide du projet, sans toutes les garanties, notamment celles qui assuraient l'engagement des fonds ;
- Une complexité financière liée au plan de relance et à l'ANRU avec une annonce déstabilisante mi-mars 2021 de décaissement des fonds à l'horizon de juin 2022 quand le projet a été structuré jusqu'en février 2024 ;
- L'absence de trésorerie du Collectif ;
- L'écart entre l'engagement officiel et oral des collectivités et la mise à disposition des fonds pour la phase d'émergence du projet de mars à septembre 2021 ;
- La démission d'un des membres du Collectif.

Si la première période du projet a été source d'épuisement des membres du Collectif, il en reste cependant que les bases du projet sont posées et qu'une nouvelle énergie pour passer à l'action est nécessaire.

## **4- APPEL A CANDIDATURES**

A ce stade du projet, le Collectif, conscient de ses propres limites, souhaite passer la main, à une ou des personnes ou structures capables de mener à bien le projet, et ceci, en étroite concertation avec les collectivités et l'ANRU.

Vu les dimensions et fonctions variées du projet, elles peuvent être, en effet et au besoin, réparties entre plusieurs partenaires.

La participation de cette structure et de ces structures partenaires doit se situer en cohérence avec les objectifs initiaux et s'appuyer sur les dynamiques générées jusqu'à présent. La recevabilité de la proposition de partenariat dépend de l'engagement de la ou des structures volontaires à respecter en premier lieu l'objectif de participation des habitants dès le départ du projet.

La ou les structures s'inscriront résolument dans le cadre d'engagement de l'ANRU et des partenaires publics et privés locaux engagés sur le projet, du point de vue de leur implication politique, technique et financière.

### **4.1 Critères et conditions**

Les structures pouvant candidater peuvent être des personnes publiques, associatives ou coopératives qui peuvent se constituer en groupement de compétences.

Elles sont appelées à présenter leur motivation en exposant les compétences mobilisées et leurs relations pour ajuster le projet initial et augmenter son potentiel de réussite. Elles peuvent se positionner sur tout ou partie du projet.

Seront retenues la ou les candidatures qui :

- ont les compétences et références suffisantes pour mener à bien ce projet maraîcher ;
- maintiennent le souhait d'expérimenter la fonction de maraîcher productif, associant une fonction d'animateur (pilote technique, pivot régulateur et stimulateur permanent) facilitant la coordination des différentes activités sur le site ;
- décrivent le système de production alimentaire et la viabilité économique du projet ;
- décrivent la méthodologie envisagée de mobilisation des habitants en vue de leur participation en tant que co-créateurs du projet, partageant le travail et les activités en devenant progressivement coopérateurs du tiers-lieux.
- prennent en compte l'objectif d'animation pédagogique et d'impulsion de nouveaux services aux habitants en lien avec l'écosystème socio-professionnel et citoyen local.
- concourent à diffuser un modèle agricole qui favorise une meilleure prise en compte et reconnaissance du Vivant, pour sensibiliser et former à la nutrition, à l'alimentation et à la santé.

Seront particulièrement étudiées les candidatures qui :

- exposent de la manière la plus claire possible leur compréhension du projet et leur capacité à s'inscrire dans la démarche envisagée ;
- mobilisent de la manière la plus complète possible les compétences et savoir-faire à la hauteur de la complexité du projet ;
- maintiennent un objectif productif en maraîchage bio-intensif économe en énergie fossile ;
- proposent une gouvernance équilibrée du projet pour la phase de montage et de fonctionnement en justifiant leur proposition ;
- veillent à être un levier et lieu d'appui-ressources en matière de recherche et d'expérimentation pour le grand quartier et la métropole ;
- esquissent un calendrier sommaire du projet cohérent avec une démarche de mobilisation progressive des acteurs.

#### **4.2 Rôle et compétences du Collectif**

Le Collectif est garant de la vision et co-signataire de la convention avec l'ANRU et les collectivités (convention d'objectifs du projet Quartier Fertile).

Il est décisionnaire, en concertation avec les Collectivités, sur le choix de la ou des structures qui seront retenues à l'issue de l'appel à candidature.

Le Collectif transmettra des éléments complémentaires aux candidats qui manifestent leur intérêt

Il est un soutien auprès de cette ou ces structures en partageant les acquis et éléments d'analyse obtenus jusqu'à présent en matière de faisabilité.

Le Collectif assure la transition le temps nécessaire pour que le projet soit pris en main par de nouveaux porteurs, en mobilisant une partie des fonds d'ingénierie préalable.

#### **4.3 Compétences que certains partenaires du Collectif peuvent apporter**

Une fois, la transition effectuée, le Collectif se retire. Certains partenaires actuels du projet, déjà impliqués dans son émergence, sont disposés à participer à son développement. La ou les structures qui seront sélectionnées pourront intégrer ces compétences dans le développement du projet, sous forme de prestations :

**Florence Ghestem** : Elle s'est investie dans le lien entre recherche et innovation qui traverse le projet.

Elle a acquis une expérience “de terrain” d'accompagnement à l'autoproduction qu'elle souhaite mettre au bénéfice du projet. (Expérience avec le PADES, le programme JASSUR, ...). Elle dispose de compétences techniques de maraîchage et a obtenu son BPREA à partir du projet de ferme coopérative présenté à la ville de Grenoble en 2018.

**Jardins Vivants :** cette entreprise apporte ses compétences tant sur le plan technique pour la production et les expérimentations innovantes, que sur le plan humain pour accompagner la création des dynamiques collectives. Elle accompagne déjà les villes d'Annecy et de Grenoble dans leur déploiement de l'agriculture urbaine, notamment à la création et/ou au suivi des jardins partagés. Ses modes d'interventions sont diverses (formations, conférence gesticlownées, animations...).

Jardins Vivants est animé, entre autre, par Meinya Vernet, formatrice et consultante en agroécologie et permaculture.

**Casa Verde :** Cette structure, installée sur le grand quartier, associe le jardinage pédagogique, la musique et les arts, avec un objectif d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Au travers de son animatrice Gema Arias, elle apporte les compétences d'un parcours multidisciplinaire (métier de l'ingénieur, pratique musicale, consultance...) au service d'une transition écologique au sein des foyers. Créatrice et animatrice d'espaces d'apprentissage au sein des jardins, elle a travaillé en lien avec des écoles et des ONGs pour faire découvrir aux enfants et aux adultes, l'expérience de manger ce qu'on a vu pousser, et de réfléchir à l'impact de cette pratique sur la santé personnelle, sociale et environnementale.

#### **5- CALENDRIER**

Lancement de l'appel à candidature : 4 Novembre 2021

Date limite de réception des candidatures : 30 novembre 2021

Évaluation des candidatures : du 1<sup>er</sup> décembre au 4 décembre

Envoi du dossier complémentaire à partir du 5 décembre

Rencontres avec les candidats : du 10 décembre au 13 décembre

Dépôt de dossier complet des candidats présélectionnés : 31 décembre

Choix du/des candidat(s) : 14 janvier.

1er comité de pilotage en commun : janvier 2021

#### **6- CONTACT**

collectif@caa-ygrenoblois.fr